

# Les syndiqués de Labatt rejettent à 97 pour cent l'offre "finale"

**PAR LIA LÉVESQUE**

MONTREAL (PC) - Les syndiqués de Labatt ont rejeté à 97 pour cent, mercredi, les dernières offres patronales.

Seules 17 personnes ont voté en faveur des offres patronales, a rapporté le président du syndicat, Robert Daneau, devant les 661 employés présents lors de l'assemblée générale. "Avec un vote comme ça, j'espère que l'employeur va venir s'asseoir pour négocier sérieusement; c'est ça le message qu'on voulait lui passer", a lancé M. Daneau.

Ces offres n'ont pas satisfait les employés parce qu'ils veulent obtenir des améliorations aux chapitres de la sous-traitance et de la précarité d'emploi. "La précarité d'emploi et la sous-traitance, on va aller jusqu'au bout avec ça", a lancé M. Daneau à ses troupes, avant que celles-ci ne se rendent manifester devant une installation du brasseur de bière.

L'offre, qualifiée de finale par la direction de Labatt, prévoyait sur sept ans des hausses de salaires de 4 \$ l'heure pour les employés réguliers, ainsi qu'une clause de protection des employés réguliers contre la sous-traitance et la création de 20 emplois réguliers.

Les grévistes tiennent cependant à ce que davantage d'employés à statut précaire obtiennent un poste permanent. "A partir d'aujourd'hui, il va falloir que Labatt comprenne qu'on ne se bat pas pour les salaires, mais bien sur le respect des conditions de travail qu'on a et qu'on veut garder", a expliqué M. Daneau.

Les syndiqués ont manifesté leur colère envers les journalistes présents en les huant, mécontents du fait que leur salaire ait été dévoilé publiquement. Ceux-ci jouissent en effet de généreux salaires: la Brasserie Labatt fait état, avec ses dernières offres, de salaires qui atteindraient 67 236 \$ par an pour un livreur et 70 886 \$ par an pour un employé d'entretien.

M. Daneau soutient également que l'employeur "ne respecte pas notre structure syndicale". Le syndicat, auparavant affilié aux Teamsters (FTQ), est passé en février dernier à la CSN. "L'employeur a de la misère à accepter le fait qu'il a à négocier avec la CSN", avance-t-il.

M. Daneau a pris avec un grain de sel l'affirmation de la direction de Labatt disant espérer que les pertes financières encourues ne compromettraient pas l'avenir de l'usine de l'arrondissement Lasalle. "Non, je pense que c'est juste pour faire peur. Je pense qu'ils n'ont pas réussi leur coup, quand on voit le résultat du vote d'aujourd'hui", a-t-il répondu aux journalistes.

Direction

De son côté, la direction de Labatt s'est dite "très surprise" et "très déçue",

croyant son offre "de qualité".

En entrevue téléphonique, le vice-président aux affaires publiques, Paul Wilson, a dit que la direction était disposée à réaménager, à restructurer cette offre autrement, à condition de demeurer dans les mêmes paramètres financiers. Il a fait valoir qu'une offre similaire a déjà été acceptée par les autres employés de Labatt en province et qu'il s'agit donc d'une question d'équité envers l'ensemble des employés.

M. Wilson attribue le rejet au fait que les syndiqués de Lasalle "savent qu'ils sont dans une période critique pour la brasserie, à cause de l'été et des festivals"; le rapport de forces est donc à leur avantage.

Sur la question de la sécurité d'emploi, il a souligné le fait que Labatt offre tout de même la permanence à 20 employés et que les autres auraient graduellement accès aux postes permanents qui seraient créés au fil des ans, lors des prises de retraite.

Il a également confirmé que la grève affecte Labatt. "C'est un impact majeur qui se transfère aux parts de marché. Et les parts de marché qu'on perd, ce sont des parts de marché qui sont difficiles à reprendre en bout de ligne."

Les deux parties attendent maintenant un appel du conciliateur affecté au dossier pour décider de la suite des choses.

© La Presse Canadienne, 2003